

Formalitis

Vos formalités maîtrisées en toute sécurité

Vos objectifs

Vous devez réaliser des formalités de création, modification ou cessation d'activité et vous souhaitez :

- gagner en temps et en efficacité
- bénéficier d'un traitement personnalisé et immédiat
- disposer d'un interlocuteur unique pour cette formalité

Notre solution

Le conseiller CFE de votre CCI vous propose un accompagnement sur mesure qui vous permet de :

- réaliser un dossier complet lors de votre visite ou par correspondance
- obtenir votre numéro Siren*
- bénéficier d'un suivi postformalité

Le dispositif

Formalitis vous dispense de réaliser vous-même vos formalités**.

Le conseiller en formalités prend en charge l'ensemble de la procédure et :

- analyse votre dossier et vous informe sur la réglementation spécifique à votre activité
- enregistre directement votre déclaration (vous n'avez plus d'imprimé à remplir***)
- examine la conformité des pièces fournies et la cohérence des informations déclarées
- vous communique en temps réel les éléments de la déclaration qui pourraient manquer
- transmet votre dossier à tous les organismes concernés

FORMALITÉS



PUBLIC CONCERNÉ

Créateur, entreprise, professionnel du conseil



TARIF

70 € net de taxe



MODALITÉS

- avec ou sans rendez-vous
- en face à face ou par téléphone
- par correspondance

Vous aurez un interlocuteur unique et privilégié pour le suivi de votre formalité que vous pourrez contacter à tout moment, par courriel ou par téléphone.

* Le CFE ne garantit pas la délivrance immédiate et systématique du numéro Siren qui dépend de l'Insee.

** Vous souhaitez malgré tout constituer seul votre dossier ? Le centre de formalités des entreprises (CFE) vous remet le(s) imprimé(s), la liste des pièces justificatives à fournir et le montant des frais pour le greffe du Tribunal de commerce. Il réceptionne et traite votre dossier dûment rempli et constitué par vos soins, puis transmet les informations et les documents aux organismes concernés. Le coût de cette prestation est pris en charge par la CCI Essonne.

*** Excepté par correspondance.

RENSEIGNEMENTS

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr



CCI ESSONNE